



Accéder à mes droits et être conseillé (Conseil Départemental d'Accès aux Droits)

Pour qui ?

j'ai un problème juridique, je veux connaître mes droits



Je veux rencontrer gratuitement un avocat ou un notaire

1

Ce que je vais trouver dans cette action

- Je rencontre un avocat ou un notaire, gratuitement, pour :
 - des informations sur mes droits et mes obligations
 - des conseils et une assistance dans mes démarches dans tous les domaines du quotidien : logement, divorce, résidence des enfants, pension alimentaire, droit du travail,...

2

Comment ça marche ?

- Je téléphone au Conseil Départemental d'Accès aux Droits (03.22.45.03.51), ou je me rends aux permanences des Palais de Justice d'Amiens, Abbeville ou Péronne
- j'explique mon problème
- je prends rendez-vous

3

Qu'est-ce que je dois faire si je participe à l'action ?

- Je dois être présent au rendez-vous pris ou prévenir si je ne peux pas être là
- Je dois apporter les documents demandés

4

Où ?

- Partout dans la Somme.

Cette action est gratuite. Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits est cofinancé par le Département de la Somme.